

AVIS DE COURSE
COUPE DE FRANCE WIND FOIL MINIMES
Du 14 au 17 juillet 2023 – Carcans Maubuisson
Autorité Organisatrice (AO) : CV Bordeaux / FFVOILE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe B
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le tableau officiel au plus tard à partir du vendredi 14 juillet.

3. COMMUNICATION (DP)

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le mini-site du CF Minimes et affichés sur les vitres du club.
- 3.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à tous les concurrents sélectionnés et inscrits au championnat de France minimes 2023.
- 4.2 **Le lien pour les inscriptions en ligne sera communiqué sur le Mini-site du CFM 2023.**

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits d'inscriptions requis sont les suivants : 80€/coureur.
- 5.2 Remboursement : Les inscriptions seront **intégralement** remboursées si l'évènement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement Français.
En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier : 10€ / équipe.
Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée.
En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. FORMAT DE COURSE

7.1 Courses en flotte,

7.2 Chaque coureur tirera au sort son matériel pour une cession de course, à la fin de chaque cession il y aura un nouveau tirage au sort.

8. PROGRAMME

Mercredi 12 et jeudi 13 juillet.	Confirmation des inscriptions
Vendredi 14 juillet	10h00 – Briefing puis courses à suivre
Samedi 15 juillet	10h00 – Briefing puis courses à suivre
Dimanche 16 juillet	10h00 – Briefing puis courses à suivre
Lundi 17 juillet	10h00 – Briefing puis courses à suivre

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

9. EQUIPEMENT FOURNI PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE

9.1 Les Wind Foil (Tahe TWF 130) seront fournis par l'organisateur.

10. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans les IC.

11. SYSTEME de PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (cf RCV D1.3 Pénalités)

12. CLASSEMENT

12.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.2 Le score de chaque planche sera le total de ses courses en retirant le plus mauvais résultat.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et

la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. SECURITE

[DP] Matériels de sécurité :

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240.

Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

Port du casque conforme : EN 1385, **ATTENTION VOUS DEVEZ VENIR AVEC VOTRE CASQUE, IL NE SERA PAS FOURNI CETTE ANNEE.**

Port des équipements individuels de flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)

Combinaison isothermique jambes longues d'une épaisseur minimum de 1,5mn portée intégralement,

Veste ou gilet d'impact.

16. PRIX

Les 3 premiers(es) seront récompensés.

17. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, le contact est :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Email : didier.flamme@ffvoile.fr julien.magurno@ffvoile.fr